



# Ville des Pavillons-sous-Bois

*Avis réputé favorable  
depuis le 15/12/2016*

*Avis reçu le 19/12/2016*

**REÇU LE**  
**19 DEC. 2016**  
**VILLEMOMBLE**

Monsieur le Maire  
Patrice CALMEJANE  
Hôtel de ville  
13 bis rue d'AVRON  
93250 VILLEMOMBLE

**SERVICE URBANISME**  
PH.D/PC/2016/46724  
Affaire suivie par : M. CAILLAUD

Le 12 DEC. 2016

**OBJET : Avis des Personnes Publiques Associées sur le projet de P.L.U de la commune de VILLEMOMBLE.**

Monsieur le Maire,

Je fais suite à votre transmission du 7 septembre 2016, reçue en mairie le 15 septembre 2016 et vous fais part de mon avis favorable concernant le P.L.U de la commune de VILLEMOMBLE, dans la mesure où le règlement de la zone UD, mitoyenne à la zone UG de la commune des PAVILLONS- SOUS-BOIS comporte des dispositions similaires en matière de hauteur, d'emprise au sol et du maintien du caractère pavillonnaire.

Toutefois, j'attire votre attention sur le fait que la « frange bâtie » des numéros impairs de l'allée MONGE, sur la commune de VILLEMOMBLE, située en zone UB b, devrait prévoir la même hauteur maximale de 10,00 m au faitage, au lieu de 12,50 m, comme pour les constructions des numéros pairs, situées en zone UG sur la commune des PAVILLONS-SOUS-BOIS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Sénateur-Maire,



Philippe DALLIER